1790-2020
Les Départements ont 230 ans

Histoire & modernité de la collectivité départementale

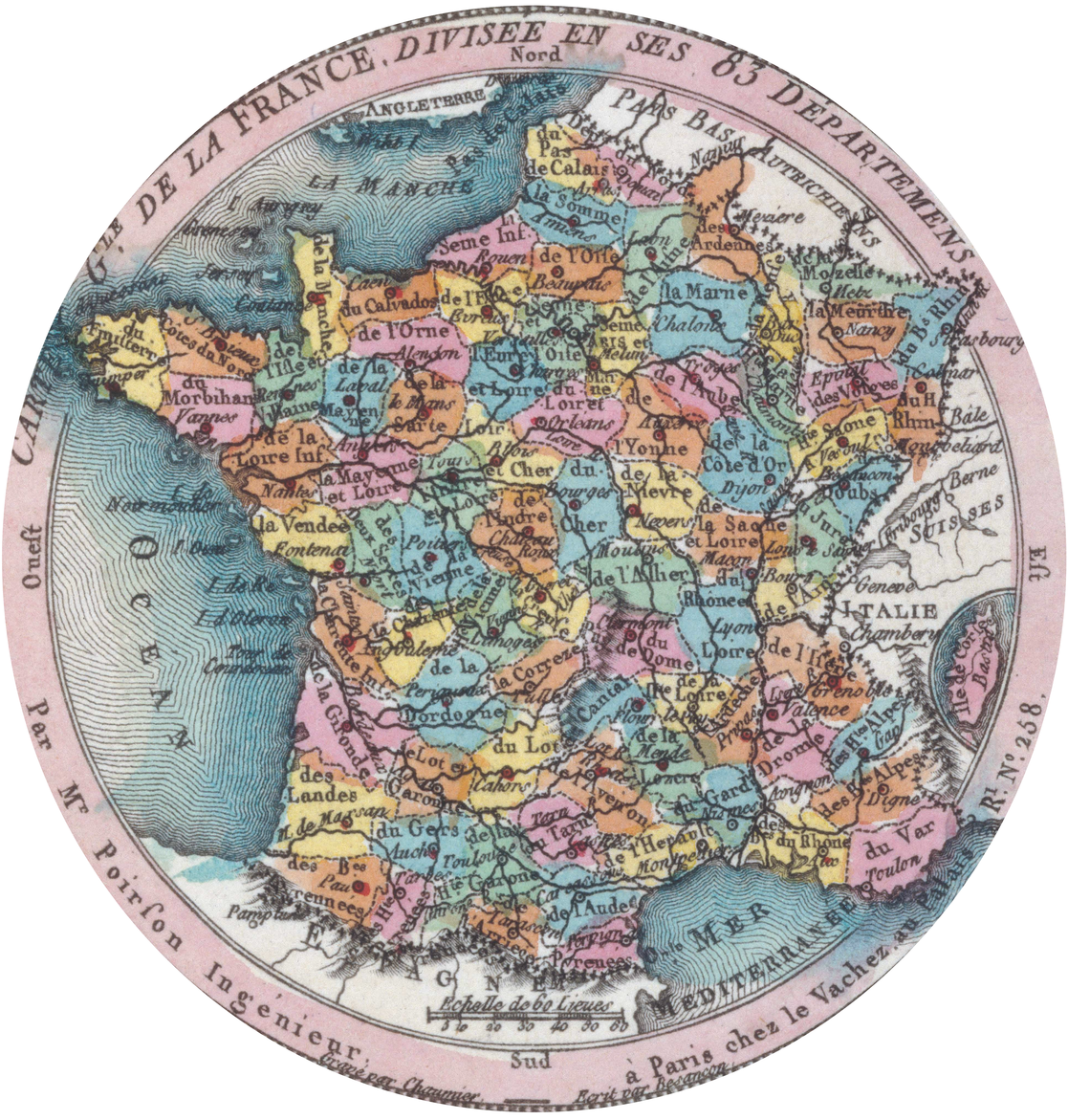

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

la Charente Maritime
LE DÉPARTEMENT

80e Congrès des Départements de France

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

LES DÉPARTEMENTS FÊTENT LEURS 230 ANS

1

Aux origines des Départements

Les efforts de rationalisation dans la France d'Ancien Régime

L'ancienne France divisée en 52 Gouvernements, Atlas universel et classique de géographie (…), par Cl-J. Drioux et Ch. Leroy. Paris : Librairie classique d'Eugène Belin, 1861. Archives départementales de la Charente-Maritime MF 253.

Les marques d'une histoire pluriséculaire se distinguent dans l'organisation du territoire français sous l'Ancien Régime. Il se compose de l'ancien domaine royal, dont l'extension finit par correspondre aux limites du royaume au début du XVII^{e} siècle et de communautés territoriales rattachées depuis cette date à la France par la guerre ou la diplomatie.

Cette extension a été le plus souvent contractualisée : coutumes, privilèges et spécificités de ces espaces et de leurs habitants étaient garantis par la monarchie. Ils conservent parfois le droit de s'administrer eux-mêmes (pays d'états), préservent leurs anciens découpages en circonscriptions militaires, ecclésiastiques ou fiscales.

Ainsi, certaines provinces, comme l'Alsace ou la Franche-Comté, paient des droits de douane lorsqu'elles commercent avec le reste du royaume de France, mais pas quand elles commercent avec l'étranger.

Cet « agrégat de nations » (selon la formule de Mirabeau) est cependant marqué par les progrès de la centralisation royale depuis les Valois et surtout les Bourbons : chaque administration royale s'efforce de rationaliser l'organisation du territoire.

Un exemple en est la création des Intendants (prédécesseurs des préfets) au XVII^{e} siècle. Les effets de ces réformes sont beaucoup plus sensibles dans les pays d'élections (France du centre), soumis à la taille et aux impôts royaux, alors que les pays d'états et les provinces périphériques (Bretagne, Bourgogne…) parviennent à préserver nombre de leurs spécificités historiques.

Ainsi, la création des départements s'inscrit dans cette logique de rationalisation, encouragée de plus en plus par l'esprit des Lumières.

Coffret de cartes aux armes de la comtesse d'Artois, [1786], contenant la carte en 13 feuillets de la France, par Robert de Hesseln, J.A. Dulaure et Guillaume Delahaye. Archives nationales (France) CP/NN/ 6.

Le géographe Robert de Hesseln publie en 1780 la Nouvelle Topographie de la France présentant une division régulière en 9 régions, 81 contrés et 729 districts prenant probablement modèle sur ce qui se pratiquait en Amérique. Ces nouvelles divisions imaginées pour le territoire français visent une meilleure gestion du territoire pour les propriétaires et les administrations.

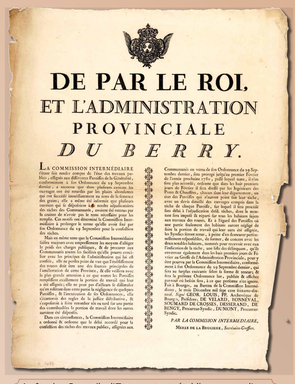
DE PAR LE ROI,
ET L'ADMINISTRATION
PROVINCIALE
DU BERRY.

LA COMMISSION INTERMÉDIAIRE

Arrêt du Conseil d'Etat portant établissement d'une administration provinciale dans le Berry, 12 juillet 1778. Archives départementales du Cher C 1089.

L'assemblée provinciale du Berry, un précurseur des départements ?

Avant même la Révolution, plusieurs tentatives de créations d'assemblées provinciales «décentralisées» avaient été faites sous le règne de Louis XVI comme celle du Dauphiné en 1779 ou du Bourbonnais en 1780. L'assemblée provinciale de Berry fut l'expérience la plus aboutie. Instituée par un arrêt du Conseil du Roi le 12 juillet 1778, elle se compose de 48 membres : 12 pour le clergé, 12 pour la noblesse, 12 pour le tiers-état des villes et 12 pour celui des campagnes. L'archevêque de Bourges en est le président de droit. Le roi nomme le tiers de chaque députation, ces 16 membres désignant ensuite le reste de l'assemblée. Les délibérations sont soumises au vote et les suffrages sont comptés par tête.

Les réunions (d'un 1 mois) ont lieu tous les 2 ans ; dans l'intervalle des sessions, un Bureau intermédiaire surveille l'exécution des décisions, confiées à l'intendant.

4 bureaux sont formés : imposition (pour la répartition et la levée des impôts), travaux publics, agriculture et commerce, règlementation.

Son action, certes limitée dans les faits, n'en demeure pas moins fondamentale, surtout en matière fiscale (suppression de la Corvée). Les grandes enquêtes qu'elle a diligentées sur l'industrie, l'agriculture, les routes, la navigation intérieure, l'assèchement des marais ou le reboisement serviront de socle aux grandes mutations réussies par les départements du Cher et de l'Indre au XIX^{e} siècle.

Les départements, une création révolutionnaire

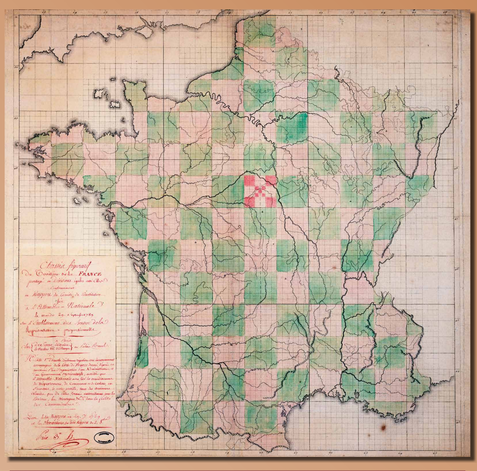

Châssis figuratif du territoire de la France partagé en divisions égales entre elles, 1789. Proposition annexée au rapport du 29 septembre 1789 à l'Assemblée nationale de la commission dite « Sieyès-Thouret ». Archives nationales (France) NN/50/6.

À la veille de la Révolution française, la complexité administrative du royaume est souvent critiquée. La population réclame la création d'un échelon de proximité, jusque dans les cahiers de doléances du printemps 1789.

Les objectifs sont de simplifier et d'uniformiser la carte administrative, de consacrer l'égalité entre les territoires, de supprimer les privilèges des provinces et de donner une autonomie locale. Les événements de l'été 1789 accélèrent la réalisation de ces vœux : lors de la nuit du 4 août, « tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis ».

Registre du comité de division présentant le décrêt de l'Assemblée nationale des 15 janvier, 16 et 26 février 1790 partageant la France en 83 départements.
Archives nationales (France) CP/NN/*/9

Le nouveau découpage territorial devient dès lors une des priorités de la toute jeune Assemblée Nationale. Dès septembre 1789, un comité de division s'attelle à la tâche, sous la direction d'Emmanuel-Joseph Sieyès.

Allait-on se fonder sur un simple calcul mathématique sur le modèle américain ? Ce fut un temps envisagé, en divisant la France en 81 circonscriptions de tailles strictement identiques, elles-mêmes divisées en 9 districts comprenant chacun 9 cantons. Allait-on se fonder sur l'histoire, la géographie et les anciens découpages provinciaux ? Les députés se rallient finalement à une position intermédiaire : 83 départements de tailles à peu près homogènes qui respectent un principe : tous les habitants, même les plus éloignés, peuvent rejoindre le chef-lieu en une journée de voyage.

Ces nouvelles circonscriptions portent des noms, fondés sur la géographie (reliefs et cours d'eau) et non plus sur les provinces. La rupture n'est qu'apparente, car la carte reprend pour l'essentiel d'anciennes limites administratives. Accomplie entre décembre 1789 et février 1790, la réforme suscite peu de discussions quant aux limites de ces nouvelles circonscriptions : l'essentiel des débats se concentre sur le choix des chefs-lieux.

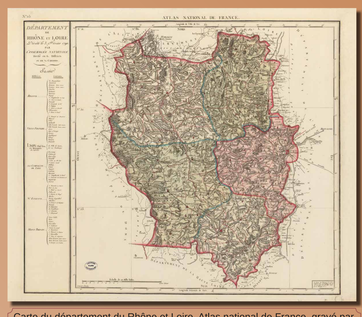

Carte du département du Rhône et Loire. Atlas national de France, gravé par Houdan et publié par Dumez à Paris. [1790].
Archives nationales (France) CP/NN/283.

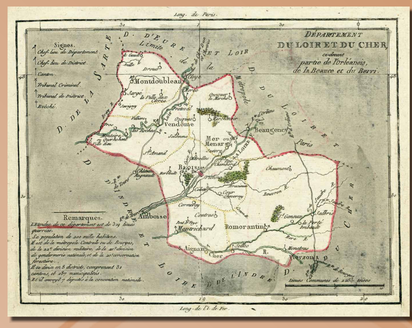

Carte du département du Loir et du Cher ci-devant partie de l'Orléanais, de la Beauce et du Berri. Archives départementales du Cher 1 Fi 461.

3

Aux origines des Départements

De nouveaux départements sont créés

La plupart des départements ont traversé les siècles jusqu'à nos jours mais un bon nombre n'ont pas vu le jour en 1790, mais plus tardivement.

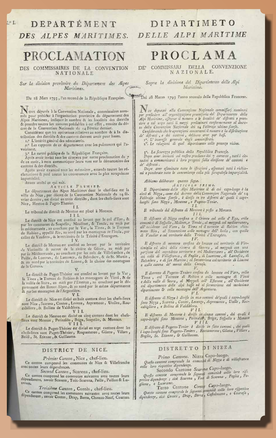

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES.

PROCLAMATION DES COMMISSAIRES DE LA CONVENTION NATIONALE

Sur la division prochaine du Département des Alpes-Maritimes.

Du 28 Mars 1793, l'an second de la République Française.

DIPARTIMETO DELLE ALPI MARITIME

PROCLAMA DE' COMMISSARJ DELLA CONVENZIONE NAZIONALE.

Sopra la divisione del Dipartimento delle Alpi Marittime.

Dalli 28 Marzo 1793 l'anno secondo della Repubblica Francese.

DISTRICT DE NICE.

DISTRETTO DI NIZZA

Département des Alpes-maritimes. Proclamation des commissaires de la Convention nationale, 28 mars 1793. À Nice, chez Cougnet Père et fils, Imprimerie des Commissaires de la Convention nationale. Archives nationales (France) NN*/14.

Dans les départements bilingues comme les Alpes-maritimes la création des départements est proclamée et affichée dans les deux langues, ici français-italiens, pour être comprise de la population.

La création du Vaucluse (1791) est due à l'annexion pacifique de possessions pontificales. Mais c'est bien par une annexion militaire que se créent les Alpes-Maritimes (1793), la Savoie et la Haute-Savoie (créés en 1796 sous le nom de Mont-Blanc). Il en est de même entre 1792 et 1794 de l'actuelle Belgique, et d'une partie de la Rhénanie, divisées en départements aux noms célèbres tels que Sambre-et-Meuse (chef-lieu : Namur) ou Mont-Tonnerre (chef-lieu : Mayence). Largement francisés, ces Départements existent pendant 25 ans et connaissent un fonctionnement administratif régulier, imprégné de bilinguisme.

D'autres n'existent que brièvement, au gré de conquêtes militaires bien éphémères : Îles Ioniennes, Malte, Piémont. Cette frénésie est exponentielle sous l'Empire, lorsque le territoire français compte jusqu'à 130 Départements, qui ont pour chefs-lieux de grandes métropoles européennes comme Barcelone, Gênes, Turin, et même Rome, Amsterdam, Hambourg ou Dubrovnik ! L'administration locale y est réduite au minimum et soumise aux ordres des préfets et de l'autorité militaire.

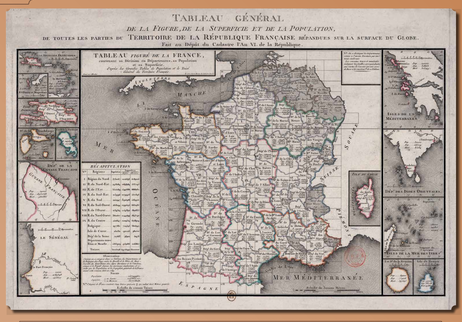

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA FIGURE, DE LA SUPERFICIE ET DE LA POPULATION, DE TOUTES LES PARTIES DU TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, RÉUNIES SUR LA SURFACE DU GLOBE.

Fait au Dépôt du Cadastre l'An XI de la République.

TABLEAU figuré de la FRANCE, contenant sa division en Départements, sa population et sa superficie / d'après la Grande Table de Population et le Toisé Général du Territoire Français, gravé par Houdan. 1798. Bibliothèque nationale de France, GED 15368.

Moins ambitieux mais plus durables, quelques ajustements sont également réalisés à la demande des notables locaux en Corse, dans le Var, en Tarn-et-Garonne ou en Charente-Inférieure.

À la fin des guerres révolutionnaires et impériales, Louis XVIII décide de maintenir cette administration encore récente et controversée que sont les Départements. Malgré les changements de régimes répétés et les soubresauts politiques du XIX^{e} siècle, ils ne connaissent que quelques ajustements territoriaux et font preuve, dans la durée, de leur pertinence et de leur efficacité.

PROVINCE ou DÉPt DE CONSTANTINE

Carte de la province ou département de Constantine. Archives nationales d'outre-mer, 8 Fi 536/82.

4.1 Aux origines des Départements

Élections et fonctionnement de l'Assemblée départementale

Sous la Révolution, les modes de désignation des conseillers généraux alternent entre l'élection au suffrage censitaire indirect (Monarchie constitutionnelle et Directoire) et l'élection au suffrage universel (Convention). Ils sont nommés sous le Consulat, l'Empire (1799-1814) et au début de la Monarchie constitutionnelle (1815-1848). La loi du 22 juin 1833 rétablit le suffrage censitaire.Le Conseil Général ne siège pas en permanence. Il est à cette période un organe purement administratif n'émettant que des avis. Depuis 1800, le Préfet, institué par Napoléon Bonaparte, détient seul le pouvoir exécutif.
Née d'une volonté très décentralisatrice, l'assemblée départementale, devenue subordonnée au Préfet, acquiert toutefois au fil du temps plus d'autonomie.

Deuxième République (1848-1852) et Second Empire (1852-1870)

Président et Vice-Président sont désignés parmi les conseillers élus au suffrage universel direct, tous les 9 ans renouvelable par tiers tous les 3 ans.

Sessions publiques (1848-1852) puis non publiques (1852-1870).

La loi de 1870 permet la publication des procès-verbaux de l'assemblée.

Troisième République (1871-1940)

Président élu par les conseillers à l'ouverture de la session et pour un an

Conseillers élus pour 6 ans, renouvelables par moitié tous les 3 ans au suffrage universel direct

2 sessions ordinaires par an avec création de la Commission départementale, chargée de délibérer dans l'intervalle des sessions.

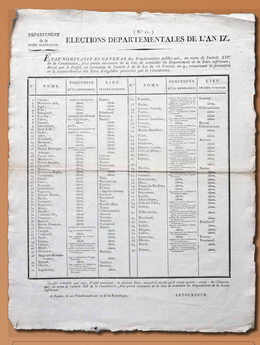
ELECTIONS DEPARTEMENTALES DE L'AN IX.

Liste de notabilité, 22 vendémiaire an X (14 octobre 1801).
Archives départementales de Loire-Atlantique, 3M21.

État français (1940-1944)

Loi du 12 octobre 1940 : suspension des Conseils Généraux.

Loi du 7 août 1942 : création des Conseils Départementaux (conseillers nommés par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur).

Ordonnance du 21 avril 1944 : rétablissement des Conseils Généraux (retour au mode de scrutin et au fonctionnement d'avant la guerre)

Urne électorale de la ville de Pons.
Archives départementales de Charente-Maritime

1944 Suffrage universel direct

Ordonnancedu 21 avril 1944 du général de Gaulle donnant le droit aux femmes d'être «électrices et éligibles»

Cantonales des 23 et 30 septembre 1945 élections des 1ères Conseillères Générales

Madame Gérard, née Massé Marie Laurentine, est la première femme élue Conseillère Générale en Charente-Maritime le 30 septembre 1945, canton de Montlieu-la-Garde.
Collection particulière.

Cinquième République (Constitution de 1958)

Le Président et son bureau élus par l'assemblée ont un mandat de 3 ans.

Conseillers élus pour 6 ans, renouvelables par moitié tous les 3 ans au suffrage universel direct.

Le Préfet est toujours le seul représentant du pouvoir exécutif.

Lois de décentralisation (1982 et 1983)

Même mode de scrutin

L'exécutif passe au Président de Département assisté d'une commission permanente au sein de laquelle sont élus les Vice-Présidents.

Nouvelles compétences et budget propre.

Contrôle de légalité a posteriori.

Réforme du mode d'élection (Loi 17 mai 2013)

Suffrage universel direct, scrutin majoritaire binominal (binôme de sexe différent), tous les 6 ans (renouvellement intégral).

Les Conseils Généraux deviennent les Conseils Départementaux.

4.2 Aux origines des Départements

Des présidents de conseils généraux, chefs d'État* ou de gouvernement*

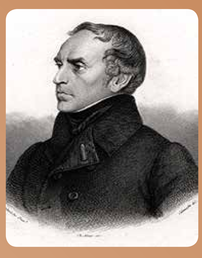

François GUIZOT*
(Calvados, 1841-1848)

William WADDINGTON*
(Aisne, 1871-1979)

Henri BRISSON*
(Cher, 1880-1884)

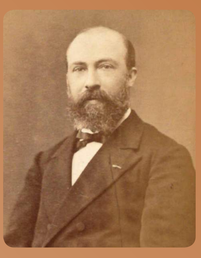

Armand FALLIÈRES*
(Lot-et-Garonne, 1883-1886)

Ferdinand SARRIEN*
(Saône-et-Loire, 1886-1915)

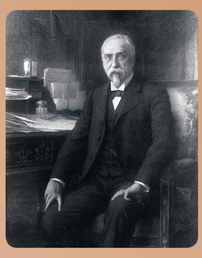

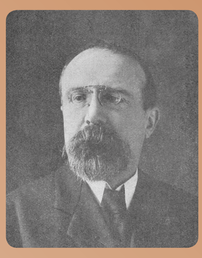

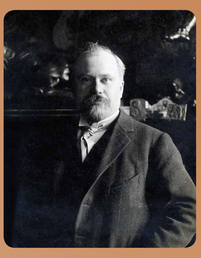

Émile COMBES*
(Charente-Inférieure devenue Charente-Maritime, 1897-1921)

Louis BARTHOU*
(Basses-Pyrénées devenues Pyrénées-Atlantiques, 1904-1934)

Albert LEBRUN*
(Meurthe-et-Moselle, 1906-1932)

Raymond POINCARÉ*
(Meuse, 1886-1915 et 1920-1934)

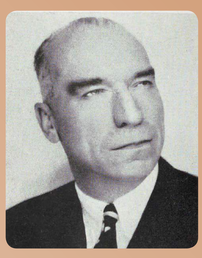

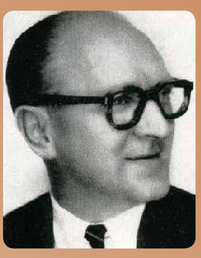

Henri QUEUILLE*
(Corrèze, 1921-1941)

André MARIE*
(Seine-Maritime, 1945-1949)

Pierre MENDÈS-FRANCE*
(Eure, 1945-1958)

Guy MOLLET*
(Pas-de-Calais, 1945-1946)

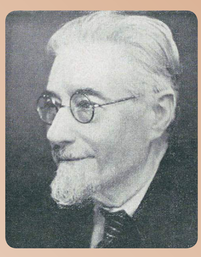

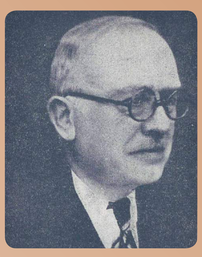

Paul RAMADIER*
(Aveyron, 1945-1949)

Félix GOUIN*
(Haute-Garonne, 1946)

Vincent AURIOL*
(Bouches-du-Rhône, 1947)

Edgar FAURE*
(Jura, 1949-1967)

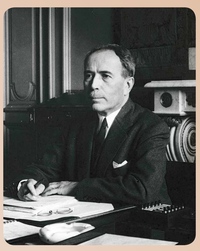

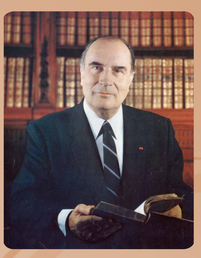

Antoine PINAY*
(Loire, 1949-1979)

René PLEVEN*
(Côtes-du-Nord devenues Côtes-d'Armor, 1949-1976)

Pierre PFIMLIN*
(Bas-Rhin, 1951-1960)

François MITTERRAND*
(Nièvre, 1964-1981)

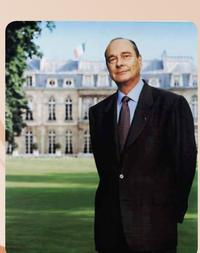

Jacques CHIRAC* *
(Corrèze, 1970-1979)

François FILLON*
(Sarthe, 1992-1998)

Nicolas SARKOZY*
(Hauts-de-Seine, 2004-2007)

François HOLLANDE*
(Corrèze, 2008-2012)

5

Des nouvelles circonscriptions au service de leur territoire

Des départements en construction de 1800 à 1940

Le XIX[e] siècle français est marqué par un processus, long et continu, de profondes transformations économiques et sociales, qualifié de « révolution industrielle ». L'expression recouvre, en réalité, au-delà des seuls secteurs de la production énergétique et de l'innovation technique, des mutations inédites : part croissante de la production manufacturée dans la richesse nationale, développement urbain, nouvelle mobilité des hommes et des produits, nouveau rapport aux capitaux financiers…

Mais la France reste essentiellement rurale. En 1841, 27 des 34 millions de Français sont ruraux, 60% de la population vit encore dans les campagnes en 1900 (l'équilibre est atteint au milieu des années 1930).

La vapeur, symbole de la première révolution industrielle, métamorphose les paysages naturels, visuels, sonores… Appliquée aux transports, son utilisation offre une nouvelle mobilité des matériaux, des denrées et des personnes en bouleversant le rapport de la distance au temps.
Archives départementales de la Charente-Maritime, 1 Fi Saintes 22 (détail)

Cette ruralité est complexe à saisir par son extrême diversité, mélange de traditions vivaces et de modernités flagrantes. Le monde rural, qu'on ne saurait réduire au seul milieu agricole, est lui-même hétérogène dans ses conditions matérielles et ses statuts : exploitants (propriétaires ou non), ouvriers (dont l'éventail des statuts est large), artisans, commerçants, fonctionnaires…

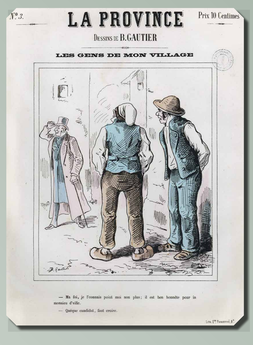

Une campagne électorale rurale vue par le dessinateur satirique saintongeais - et parisien - Barthélemy Gautier (1846 – 1893).
Archives départementales de la Charente-Maritime, 53 Fi 03

Le canton rural revêt ainsi une importance primordiale. Il est le territoire de référence par les présences physiques en son chef-lieu des relais de l'administration générale, fiscale, militaire, par la présence d'un collège, d'une gendarmerie, d'un notaire, d'un médecin, des foires et parce qu'il est le siège de la justice de proximité.

Le Conseiller général est l'un des principaux notables du canton ; il est aussi son garant et son représentant et son élection au « suffrage universel » n'a rien d'anodin. Elle relève à la fois d'une logique collective basée sur le sentiment d'appartenance à une communauté (avec le souci d'en défendre les intérêts) et d'une lecture individuelle et locale des affrontements et des enjeux nationaux politiques, fiscaux, législatifs, religieux...

Portrait d'Alfred Hérault (1837-1926). Avocat, élu du canton de Châtellerault, il siégea au Conseil général de la Vienne de 1871 à 1919. Il en fut le Président de 1883 à 1889 et de 1891 à 1919. Il fut aussi député de 1876 à 1885 Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics (1885) puis aux Finances (1886), premier Président de la Cour des Comptes.

Carte des circonscriptions électorales de la Vienne en 1862.

Archives départementales de la Vienne, 12 Fi 12 et FiJ3-01

6.1

Des nouvelles circonscriptions au service de leur territoire

L'action des Conseils généraux au XIX^e siècle

À partir du second quart du XIX^e siècle, la France connaît, par-delà les changements de régimes politiques, de profonds bouleversements économiques et sociaux. Deux concepts globalisent ces « révolutions » : l'industrialisation et l'urbanisation. Dans ce contexte, les domaines d'intervention des Conseils généraux vont régulièrement s'élargir et se renforcer pour accompagner ces transformations, jusqu'à la loi du 10 août 1871, qui confère à l'institution départementale le statut de collectivité territoriale.

Aux missions d'origines en matière de finances et d'imposition, de gestion des biens nationaux, de police générale (ordre et tranquillité publique) et de conservation des archives, s'ajoutent la voirie (loi du 21 mai 1836 et décret 16 décembre 1881). L'amélioration des moyens de communication et d'échange (route, navigation intérieure, chemin de fer), la programmation et le subventionnement de grands travaux (ouvrages d'art, infrastructures portuaires) sont, en effet, l'une des préoccupations principales des Conseils généraux.

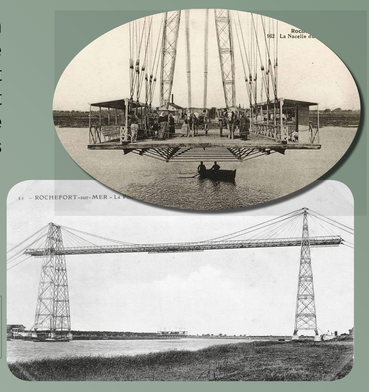

Révolution industrielle et révolution des transports sont indissociables. Les Conseils généraux, dont l'implication dans l'aménagement du territoire est fondamentale, investissent largement dans les infrastructures lourdes comme les ponts transbordeurs (ici celui de Rochefort-sur-Mer, construit entre 1898 et 1900).
Archives départementales de la Charente-Maritime, 10 Fi 425 et 78 Fi Rochefort-sur-Mer

L'assemblée ne s'exprime que par des « vœux » sur les questions économiques et d'administration générale car la décision revient au préfet, mais l'action des Conseils généraux s'avère considérable dans des secteurs novateurs et d'intérêt général requérant des moyens financiers importants : l'investissement dans les aménagements liés au développement du réseau ferré en est un parfait exemple.

La loi Guizot du 28 juin 1833 qui prévoit la liberté de l'enseignement et l'organisation d'une instruction publique oblige tous les Départements à entretenir une école normale primaire et à aider les communes à s'équiper d'une école. Le Département investit également dans le développement de l'enseignement élémentaire et l'attribution de bourses pour les études prolongées (collège, lycée, École normale).

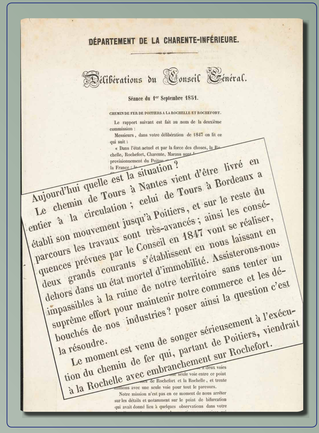

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Délibérations du Conseil Général.

Séance du 1er Septembre 1851.

CHEMINS DE FER DE POITIERS A LA ROCHELLE ET ROCHEFORT.

Le rapport suivant est fait au nom de la deuxième commission.

Messieurs, dans votre délibération de 1847 on lit ce que suit :

« Dans l'état actuel et par la force des choses, la Rochelle, Rochefort, Charente, Nantes sont [illegible] presqu'isolement de Paris et de la France. »

Aujourd'hui quelle est la situation ?

Le chemin de Tours à Nantes vient d'être livré en entier à la circulation ; celui de Tours à Bordeaux a établi son mouvement jusqu'à Poitiers, et sur le reste du parcours les travaux sont très-avancés ; ainsi les conséquences prévues par le Conseil en 1847 vont se réaliser, deux grands courants s'établissent en nous laissant en dehors dans un état mortel d'immobilité. Assisterons-nous impassibles à la ruine de notre territoire sans tenter un suprême effort pour maintenir notre commerce et les débouchés de nos industries ? poser ainsi la question c'est la résoudre.

Le moment est venu de songer sérieusement à l'exécution du chemin de fer qui, partant de Poitiers, viendrait à la Rochelle avec embranchement sur Rochefort.

Extrait de la délibération du Conseil général de la Charente-Inférieure du 1er septembre 1851.
Archivesdépartementalesdela Charente-Maritime, 5 S 16

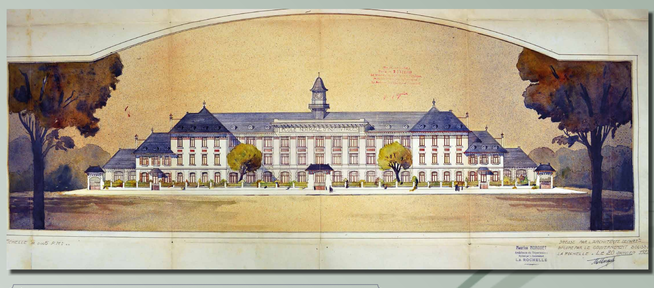

Élévation aquarellée de la façade de l'école normale d'institutrice de la Rochelle, 1922. Archives départementales de Charente-Maritime, 4N260.
Archives départementales de la Charente-Maritime, 4 N 260

6.2

Des nouvelles circonscriptions au service de leur territoire

Dans une France où prédomine le milieu rural

Dans le secteur agricole, l'intervention des Départements se manifeste par des encouragements financiers ponctuels mais aussi par la volonté durable d'aménager le territoire et de lutter contre les crises sanitaires et naturelles.

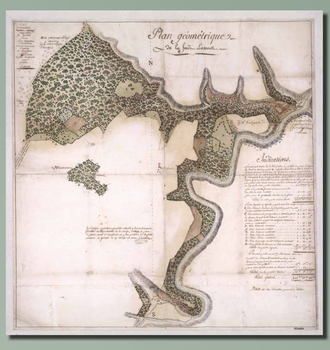

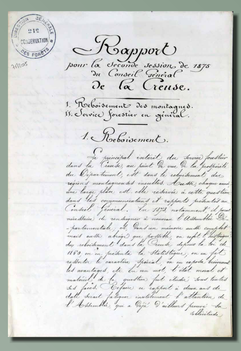

La gestion des espaces boisés est depuis toujours une préoccupation majeure des pouvoirs locaux pour des raisons à la fois économiques, sanitaires et environnementales.
Archives départementales de la Creuse, 7 M 219 et 7 M 205

L'organisation et la structuration des expositions-concours et des comices agricoles revêtent une importance particulière sous le Second Empire et la Troisième République. Largement dotés par les Conseils généraux, ils permettent l'émulation et la diffusion des expériences agricoles les plus probantes.

Profitant des progrès scientifiques et techniques issus de l'industrie tout au long du XIX^{e} siècle, l'agriculture peut bénéficier d'investissements importants. Les primes sont attribuées à de multiples secteurs :

- la conversion des espaces incultes (défrichements, assèchements des zones marécageuses, créations de prairies artificielles et de forêts d'exploitation),
- les engrais chimiques,
- la lutte contre les parasites et les nuisibles,
- la mécanisation des travaux,
- la zootechnie,
- le choix des semences et des variétés végétales les plus productives,
- la récompense des savoir-faire et de la fidélité des ouvriers.

L'amélioration des races domestiques (chevalines, bovines et ovines surtout), l'innovation et le perfectionnement d'une première génération de mécaniques complexes (charrues et moissonneuses notamment) sont les secteurs les plus encouragés par lors des expositions agricoles du XIX^{e} siècle.
Archives départementales de la Charente-Maritime, Per 1461 (Le Journal d'Agriculture Pratique, 1861)

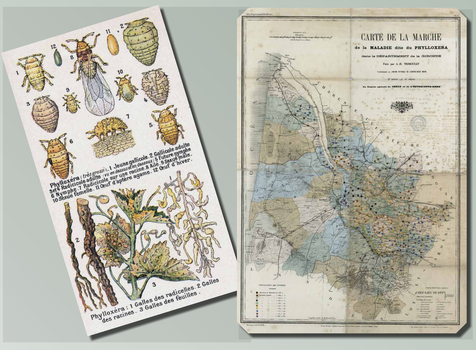

Planche d'un manuel d'enseignement agricole (extrait), [1901].
coll° particulière
Carte de la marche de la maladie du phylloxéra, vers 1877.
Archives départementales de la Gironde, 7 M 215

La crise du phylloxéra, dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, illustre l'action financière et matérielle des Conseils généraux en matière d'économie agricole : diffusion de l'information, mise à l'étude et à l'expérimentation de traitements, contribution à la reconstitution des vignobles, accompagnement à la reconversion des exploitations…

Grâce à une meilleure maîtrise des transports (domaine d'intervention majeur des Conseils généraux), des provinces entières se désenclavent en offrant à leurs productions agricoles ou semi-industrielles des débouchés commerciaux nouveaux.

6.3

Des nouvelles circonscriptions au service de leur territoire

L'aide sociale départementale au XIXe siècle

Au début du XIXe siècle, l'aide sociale est encore largement fournie par les institutions religieuses et privées ainsi que par les communes (hospices, bureaux de bienfaisance).

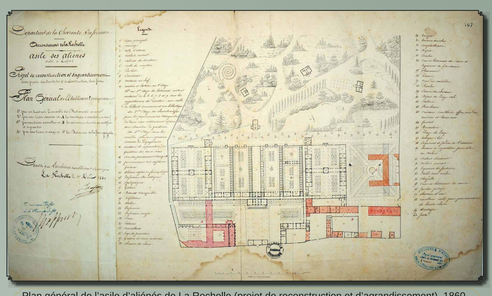

Plan général de l'asile d'aliénés de La Rochelle (projet de reconstruction et d'agrandissement), 1860. Archives départementales de la Charente-Maritime, 4 N 276

Plusieurs textes officiels (dont la loi du 10 mai 1838) confient progressivement aux Conseils généraux des missions comme la protection de la petite enfance, celle des aliénés, des indigents, des vieillards… En complément des secours distribués ponctuellement et individuellement par l'Assemblée départementale, ce cadre législatif conduit peu à peu à une prise en charge administrative et personnelle, pérenne et adaptée.

Bracelets réalisés à l'occasion de la semaine nationale de l'enfance, [1932 - 1937]. Archives départementales de la Charente-Maritime, 3 X 388

La protection infantile revêt deux orientations : la sécurité des enfants abandonnés et la lutte contre un taux de mortalité devenu intolérable.

À la première préoccupation répondent la notion de « pupilles de l'État » sous tutelle préfectorale, la création de la fonction d'inspecteur départemental de l'assistance publique et la tenue d'un dossier individuel. Dès la fin du XIXe siècle, les Conseils généraux commencent aussi à financer des établissements d'accueil (orphelinats, foyers, maisons d'enfance…) destinés à héberger et encadrer les enfants.

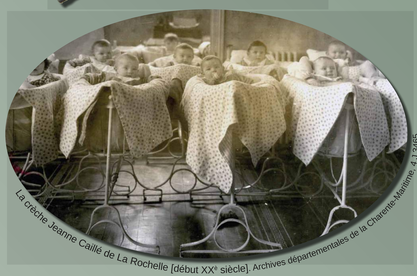

La crèche Jeanne Caillé de La Rochelle [début XXe siècle]. Archives départementales de la Charente-Maritime, 4 J 3465

Vers 1850, un enfant sur cinq meurt avant l'âge d'un an du manque d'hygiène, d'une mauvaise alimentation, de maladie. S'appuyant sur les progrès de la médecine, les discours hygiénistes relayés par les élus locaux visent à éduquer la mère et l'enfant face aux risques que leur environnement ou leurs gestes quotidiens peuvent leur faire courir. Les Conseils généraux vont aussi assurer la formation des sages-femmes, financer des campagnes de vaccination (notamment contre la tuberculose) et se doter progressivement d'établissements de soins (dispensaires, sanatoriums, préventoriums).

Archives départementales de la Charente-Maritime, 24 Fi Matha 7

Des asiles, des dépôts et des hospices s'ajoutent enfin à la liste des bâtiments départementaux. Une partie de plus en plus significative des budgets votés par l'assemblée est destinée à leur entretien (voire à leur agrandissement) et leur fonctionnement. Les mendiants, les déficients mentaux mais aussi des personnes souffrant de beaucoup d'autres formes de handicaps y sont accueillis.

L'assistance médicale gratuite, votée en 1893, constitue une avancée décisive. Une autre loi de 1905, profitant aux vieillards et aux infirmes, complète ce vaste ensemble réglementaire d'aide aux personnes.

7

Des nouvelles circonscriptions au service de leur territoire

De nouveaux départements face aux défis du XXe siècle

Les Départements s'adaptent pour répondre aux défis de la modernité. L'augmentation de la population parisienne (plus de 8,5 millions d'habitants en 1960) et l'étalement économique et urbain qui en découle imposent de mieux répondre aux demandes des citoyens et mener les missions d'aménagement et d'équipement du territoire.

Le choix de la départementalisation est fait et la loi du 10 juillet 1964 crée 7 nouveaux Départements (Paris, Essonne,Hauts-de-Seine,Seine-Saint-Denis,Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines). Ils se substituent aux anciens Départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Ce nouveau découpage entre en vigueur en 1968.

Le Département est également un échelon adéquat pour répondre à des défis politiques. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les diverses composantes de l'empire colonial connaissent de profondes transformations. La Guadeloupe, la Réunion, la Guyane et la Martinique deviennent ainsi des départements par la loi du 19 mars 1946.

Mayotte devient un département d'outre-mer en 2011 à l'issue d'un référendum favorable le 29 mars 2009.

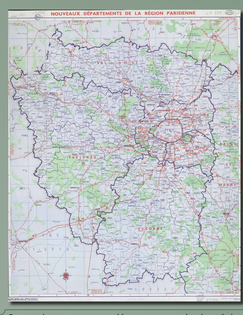

Carte des nouveaux départements de la région parisienne. Cl. Poulet, cartographe. Paris [ca 1977].
Archives départementales des Hauts-de- Seine 4 Fi 222.

Si la Guadeloupe, comme les trois autres « vieilles » colonies, doit attendre 1946 pour devenir un département français, l'archipel dispose depuis 1827 d'un conseil général dont les membres sont d'abord désignés par les autorités puis élus au suffrage universel masculin à partir de 1870. C'est à cette date également que les cantons font leur apparition. Au fil du temps, et alors que l'autorité du gouverneur demeure prépondérante, l'hémicycle du conseil général devient un lieu incontournable d'une vie politique intense. C'est aussi un passage obligé pour les personnalités de passage.

Le samedi 11 août 1956, le général de Gaulle, qui n'est pas encore président de la République, est reçu au palais du conseil général à Basse-Terre où doit se tenir une session extraordinaire de l'assemblée départementale. Mais son séjour coïncide avec le passage du cyclone Betsy. Pris dans le bureau du président René Toribio (de face sur la photographie), le cliché saisit l'attente et l'appréhension des personnalités.
Archives départementales de la Guadeloupe, fonds Adolphe Catan, 30 Fi 5156

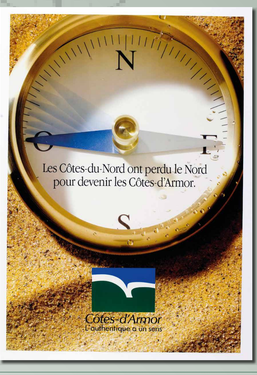

Affiche de la campagne publicitaire pour le changement de nom des Côtes-du-Nord en Côtes-d'Armor. Après un premier avis du Conseil général en 1959, le département change de nom officiellement par le décret du 8 mars 1990. La campagne publicitaire qui suit ressitue les Côtes-d'Armor à l'ouest de la France.
Archives départementales des Côtes d'Armor 12 Fi 76.

La Corse est divisée entre Haute-Corse et Corse-du-Sud en 1976 dans une volonté de rapprocher l'administration des citoyens et de rééquilibrer la situation économique entre Nord et Sud. Mais dès 1982, la création de l'Assemblée de Corse consacre à nouveau son unité politique et administrative.

La dénomination du Département devient elle-même un enjeu d'identité et de communication touristique. Un mouvement de changements de noms est lancé par la Charente-Inférieure qui se mue en 1941 en Charente-Maritime, porté activement par le maire de Royan et conseiller général Paul Métadier. Suivront d'autres Départements dont le nom pouvait sembler dépréciatif :
Seine-Inférieure (Seine-Maritime en 1955), Loire-Inférieure (Loire-Atlantique en 1957), Basses-Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques en 1969), Basses-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence en 1970) et Côtes-du-Nord (Côtes-d'Armor en 1990).

8.1

Des collectivités tournées vers l'avenir

1983, une collectivité de plein exercice

Si la loi de 1871 avait conféré au Département le statut de collectivité territoriale de plein droit, c'est la loi du 2 mars 1982 qui le consacre comme une collectivité autonome de plein exercice.

Le pouvoir exécutif départemental, détenu par le Préfet, est transféré au Président du Conseil Général, qui dès lors met en œuvre les politiques du Département. La tutelle de l'État est remplacée par un contrôle de légalité a *posteriori*.

Les lois du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983 fixent la répartition des compétences et des ressources entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État. Le Département prend en charge les missions de solidarité, l'équipement des collèges, l'entretien des routes et voiries départementales, les transports, les services de secours et incendie, les ports maritimes, les cultures marines, l'équipement rural et l'aménagement foncier, les itinéraires de promenade et de randonnées, les bibliothèques centrales de prêt, les Archives départementales, l'enseignement technique de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques.

Gérant désormais son propre budget, le Département se voit attribuer deux impôts, en plus des dotations générales de décentralisation : la vignette automobile (1984) dont le taux peut être modulé suivant les dépenses et les droits de mutation à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers.

Au départ, le personnel est transféré des préfectures vers la nouvelle administration départementale. Cette répartition n'est pas toujours bien vécue face à l'inconnue d'une administration naissante. En janvier 1984, une loi établit le statut de la fonction publique territoriale. Peu à peu, des directions sont créées en fonction des missions (Administration générale, Finances, Infrastructures, Solidarité…) et les organigrammes se consolident. Les Cabinet et les services de la Communication apparaissent pour assurer un lien en interne ou vers l'extérieur : les « nouveaux » Départements doivent se faire connaître.

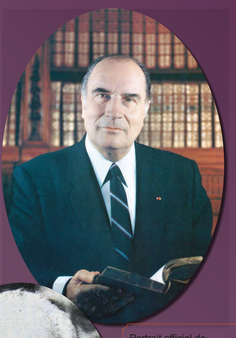

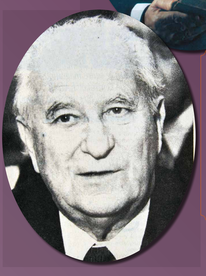

Portrait officiel de François Mitterrand, Président de la République française (1981-1995) .
La Documentation française. Photo Gisèle Freund

Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation (1981-1984).
Archives départementales de la Charente-Maritime Jx 262.

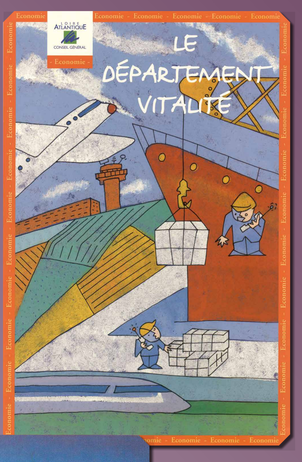

Ensemble d'affiches de campagne publicitaire pour différents Départements publiées dans l'ouvrage de J.M Benoit et P. Benoit, *Décentralisation à l'affiche*, Nathan-Agora-Ipsos, 1989.

Campagne de communication pour le Département de la Loire-Atlantique.
Archives départementales de la Loire 15 Fi 4007.

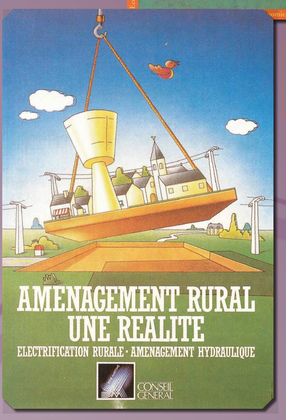

Campagne de communication pour le Département de la Seine-Maritime.

8.2

Des collectivités tournées vers l'avenir

Les défis de l'équipement du territoire

© Département d'Ille-et-Vilaine

Viaduc © Photothèque du Conseil Départemental de l'Aveyron

Les années 1970 - 1980 marquent une nouvelle étape dans la reconnaissance de la diversité de la France et de ses territoires, dont l'aménagement prend une dimension de plus en plus locale. Auparavant, les Conseils généraux suivaient les orientations de l'État ; les lois de décentralisation de 1983 leur confèrent une plus grande autonomie dans la mise en œuvre de cette politique. L'urbanisme de proximité revient aux Communes et l'aménagement du territoire aux Régions ; les Départements, quant à eux, ont la charge des routes et de l'équipement rural.

Pont de l'île de Ré © BERNARD/CEA/V

En parallèle, le trafic routier se développe et touche des activités diversifiées comme le tourisme. Les Départements renforcent donc leurs investissements dans l'aménagement et l'entretien des routes, déviations, rocades, sens giratoires. Ils se lancent parfois dans des projets ambitieux tels que le pont de l'île de Ré achevé en 1988 (Charente-Maritime).

Après des réformes successives correspondant à une 2e décentralisation (de 2003 à 2015), 377 000 km de réseau routiers restent aujourd'hui entretenus et financés par les Départements au sein de schémas régionaux.

Conseil Départemental du Bas-Rhin © Jonathan Sarago

Améliorer les liaisons et les services, c'est aussi investir dans l'équipement rural et la revitalisation des petites communes, la résorption des « zones blanches » numériques. Il s'agit aussi de garantir l'entretien des ports maritimes : 31 Départements ont une façade maritime (25 en Métropole et 6 en Outre-mer) et administrent des ports de plaisance, des ports de pêche ou des ports mixtes, parfois des ports de commerce importants. Ainsi la Gironde a mis en place dès 2008 une politique portuaire pour gérer ses 22 ports, le Gard développe la mise en réseau de ses ports de plaisance depuis 2017, la Charente-Maritime investit depuis 2019 dans l'aménagement et la modernisation du port de la Cotinière afin de pérenniser la filière pêche.

La Cotinière Conseil Départemental Charente-Maritime © Sébastien Laval

Loulay © Conseil Départemental Charente-Maritime

Collège Ernest © Jonathan Sarago, Conseil Départemental du Bas-Rhin

Parmi les autres équipements, la construction et l'entretien des collèges tient une place importante. La réforme « collège pour tous » provoque après 1975 une augmentation du nombre d'élèves dans les classes. Les bâtiments anciens doivent être modernisés et de nouveaux établissements construits : aujourd'hui, plus de 7 000 collèges sont sous la responsabilité des Départements.

Conseil Départemental Charente-Maritime © Philippe Taret

Collège Joliot Curie, Tonnay-Charente © Philippe Taret

8.3

Des collectivités tournées vers l'avenir

Les défis des politiques sociales locales

Au cours de la première moitié du XX^{e} siècle, les Départements investissent progressivement, aux côtés des Communes, pour la santé, l'assistance aux personnes et la prévention, visant ainsi l'amélioration du monde ouvrier et du monde rural. Depuis les années 1980, les politiques sociales prennent une importance budgétaire prépondérante.

L'action sociale vise alors tous les publics, tous les âges et intervient dans le quotidien des personnes. Chaque Département engage des dépenses en partenariat avec les organismes comme la Caisse de Sécurité sociale, la Caisse d'Allocations Familiales ou les Centres Communaux d'Action Sociale en s'adaptant à sa population. Les mesures mises en place sont multiples et ont évolué en fonction de la conjoncture et des politiques.

Les Départements sont aujourd'hui les acteurs de :

- la protection maternelle et infantile
- l'aide à l'enfance
- la lutte contre l'exclusion et la pauvreté
- l'aide aux personnes âgées
- l'aide aux personnes handicapées.

© Archives départementales Charente-Maritime, 3944 W 15

Conseil Départemental Charente-Maritime © Philippe Taret

© Conseil Départemental du Haut-Rhin

© Archives départementales Charente-Maritime, 3944 W 15

© Département de l'Ain

En 2005, le rapport sur la pauvreté de Martin Hirsch, alors Président d'Emmaüs France, dresse les grandes lignes d'un nouveau dispositif qui permet de cumuler allocations et travail afin de mieux permettre l'insertion des bénéficiaires sans baisse de revenu. Le Département de l'Eure est le premier à se lancer dans l'expérimentation du revenu de solidarité active (RSA), expérience permise par la réforme de la Constitution de 2003. En 2008, 34 Départements expérimentent à leur tour un RSA, chacun avec des règles différentes, puis il est généralisé en 2009.

Aujourd'hui, le Département est qualifié de « collectivité de la solidarité », 60% du budget départemental y est en moyenne consacré.

Extrait du journal du personnel du Conseil général de l'Eure (mai-juin 2007) expliquant la mission des travailleurs sociaux dans les 4 Unités de territoire d'action sociale (Pont-Audemer, Évreux, Vernon, Louviers) dans l'accompagnement personnalisé du RSA.
Archives départementales de l'Eure 2447 W 3.

8.4

Des collectivités tournées vers l'avenir

Départements et culture, compétences obligatoires et optionnelles

Créés en 1796, les services d'Archives sont les lieux de collecte, de conservation et de valorisation du patrimoine écrit de chaque Département. Ils sont un des lieux de mémoire des territoires et des administrations chargées de leur gestion. La place que tient la conservation des dossiers dans le bon fonctionnement des institutions n'échappe pas aux Conseillers généraux. A différentes époques, les bâtiments d'archives ont fait l'objet de rénovations, d'agrandissements et de constructions pour s'adapter à l'afflux des versements, aux nouvelles technologies et aux nouveaux publics.

Après 1983, la gestion de ces services, auparavant préfectoraux, est confiée aux Conseils généraux qui intègrent ainsi dans leurs missions obligatoires un volet culturel. Cette mission inclut aussi le livre avec les Bibliothèques départementales de prêt qui ont vu le jour pour favoriser la diffusion de la lecture publique dans tous les territoires. Les premiers Bibliobus parcourent alors les nombreuses routes départementales.

Bâtiment des Archives départementales
© Conseil départemental de la Vienne, C. Roy

Aux côtés de l'aide à l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques et du soutien aux équipements culturels, certains départements sont parfois propriétaires de sites, domaines ou bâtiments patrimoniaux (châteaux, abbayes, maisons d'artiste, etc.) et de sites naturels.

Dès 2002, en vertu du protocole de décentralisation culturelle, l'inventaire du patrimoine culturel devient une compétence choisie par quelques départements (Seine-Saint-Denis, Isère, Lozère, Creuse, Haute-Marne, Eure, Maine-et-Loire). Même si les services de l'inventaire sont transférés en 2004 aux Régions, ces Départements conservent la compétence, preuve d'un attachement particulier à leur histoire et à leur patrimoine.

Il en est de même lorsque la loi du 31 août 2004 permet aux collectivités de reprendre la gestion de monuments historiques auparavant gérés par l'État (Centre des Monuments nationaux), comme le Haut-Koenigsbourg (Bas-Rhin) ou l'abbaye de Jumièges (Seine-Maritime).

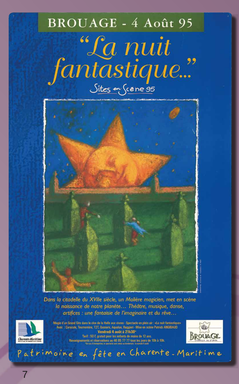

7

Au fil des réformes, cette compétence culturelle est finalement qualifiée de compétence partagée entre les Communes, les Départements et les Régions, de même que les compétences en matière de sport, de tourisme ou de promotion des langues régionales.

1. Concert de Jazz © Conseil Départemental de Haute-Garonne, Gaëlle Avan
2. Abbaye Royale de l'Epau © Département de la Sarthe
3. Concert Culture nuits de nacres © Conseil départemental de la Corrèze
4. Haras de Vendée © Service des sites patrimoniaux de Vendée, P. Baudry
5. Musée MacVAL Vitry-sur-Seine © Conseil Départemental du Val-de-Marne, Eric Legrand
6. Château du Haut Koenigsbourg © Conseil Départemental du Bas-Rhin
7. Site en scène à Brouage © Conseil Départemental de la Charente-Maritime, Nathalie Novi

9

Des collectivités autonomes tournées vers l'avenir

De récentes évolutions pour les départements

Les lois du 16 décembre 2010, du 27 janvier 2014 (dite loi « MAPTAM »), du 16 janvier 2015 et du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe ») ont revu l'organisation territoriale de la France tout en supprimant la clause générale de compétence et en définissant une répartition de ces dernières entre collectivités.

Le Département est conforté dans son rôle d'échelon intermédiaire indispensable à la gestion de plusieurs réseaux comme les routes ou la fibre optique, mais également comme garant de la cohésion sociale et des solidarités territoriales. Il apparaît parfois comme le dernier rempart face au sentiment d'abandon des zones rurales et périurbaines.

Venerolles © F-X. Dessirier/Conseil départemental de l'Aisne

© Conseil Départemental du Loiret, D. Chauveau

Pour relever les défis du XXIe siècle, des Départements ont engagé d'importantes mutualisations de leurs actions. La création par les 7 Départements franciliens d'un fonds d'investissement commun ou le dépôt par 18 Départements d'une proposition de loi, rejetée en janvier 2019 par le Parlement, qui visait à expérimenter un revenu de base, illustrent leur volonté d'adaptation et d'innovation.

L'article 72 de la Constitution permet la création d'une Collectivité à Statut Particulier (CSP). Plusieurs Départements se sont saisis de cette opportunité, notamment les Départements et Régions d'Outre-mer, pour créer une collectivité territoriale unique au sein de laquelle une seule assemblée exerce les compétences dévolues à la Région et au Département. Ce mode d'administration s'applique à Mayotte (depuis 2011), à la Guyane et la Martinique (depuis les élections régionales françaises de 2015), ainsi qu'à la Corse (depuis le 1er janvier 2018).

La collectivité européenne d'Alsace (CEA) qui verra le jour le 1er janvier 2021, fusionne les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Elle sera administrée par le Conseil départemental d'Alsace.

À Paris, Département et Commune ont fusionné le 1er janvier 2019 en une Collectivité à Statut Particulier, la Ville de Paris, qui exerce la double compétence.

Le projet de loi dite «3D» pour Décentralisation, Différenciation, Déconcentration engage de nouvelles réflexions sur la décentralisation, les libertés locales ainsi que sur le rôle des services déconcentrés de l'État pour s'adapter aux spécificités des territoires.

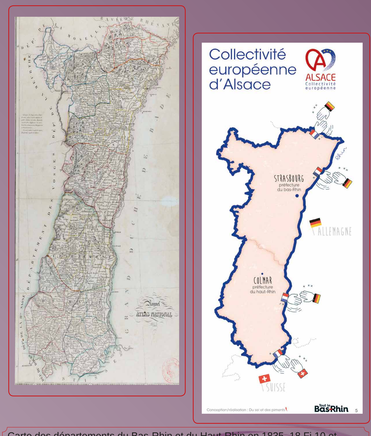

Carte des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en 1835, 18 Fi 10 et carte de la Collectivité européenne d'Alsace réunissant les deux Départements, Archives départementales du Haut-Rhin.

1790-2020
Les Départements ont 230 ans

Histoire & modernité de la collectivité départementale

Une exposition réalisée par le Département de la Charente-Maritime en partenariat avec le Service Interministériel des Archives de France et l'Assemblée des Départements de France.

Commissariat scientifique

Archives départementales de la Charente-Maritime et Service Interministériel des Archives de France

Réalisation graphique

Archives départementales de la Charente-Maritime

Remerciements

Archives nationales de France, Archives nationales d'Outre-mer, Bibliothèque nationale de France, Assemblée nationale-Service de la Bibliothèque et des Archives, Direction de l'information légale et administrative – La Documentation française, Assemblée des Départements de France.

L'ensemble des Départements et des services d'Archives : Alpes-de-Hautes-Provence, Ardèche, Ariège, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Côtes-d'Armor, Creuse, Eure, Gironde, Gers, Guadeloupe, Hauts-de-Seine, Île-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Martinique, Meuse, Moselle, Nord, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Pas-de-Calais, Rhône, Sarthe, Val-de-Marne, Var, Vienne, Vosges, Yvelines et le service des sites patrimoniaux de Vendée

Remerciements particuliers pour leurs contributions et conseils

Jean-Antonin Cahéric, Bernard Foucaud, Nadine Gastaldi, Brigitte Guigueno, Céline Jarno-Dalbera, Sophie Lemouel, Emmanuelle Lesaulnier.

Crédits photographiques

L'ensemble des institutions et collectivités qui ont permis la réutilisation de l'iconographie sélectionnée, ainsi que les photographes : T. Authier, G. Avan, Bernard/ECAV, D. Chauveau, E. Coeffe, F-X Dessirier, JL. Douaire, Kokel, S. Laval, E. Legrand, Y. Rapin, C. Roy, J. Sarago, P. Taret, F. Zvardon.
Adobestock.com-ellisia

Pour la réutilisation des portraits officiels des Présidents de la République (panneau 4) : Portrait officiel de François Mitterrand, Président de la République française (1981-1995), © La Documentation française. Photo Gisèle Freund ; Portrait officiel de Jacques Chirac, Président de la République française (1995-2007), © La Documentation française. Photo Bettina Rheims ; Portrait officiel de François Hollande, Président de la République française (2008-2012) © DILA-La Documentation française. Photo Raymond Depardon.

Création vidéo

ALProduction

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

la Charente Maritime
LE DÉPARTEMENT

80e Congrès des Départements de France

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

LES DÉPARTEMENTS FÊTENT LEURS 230 ANS

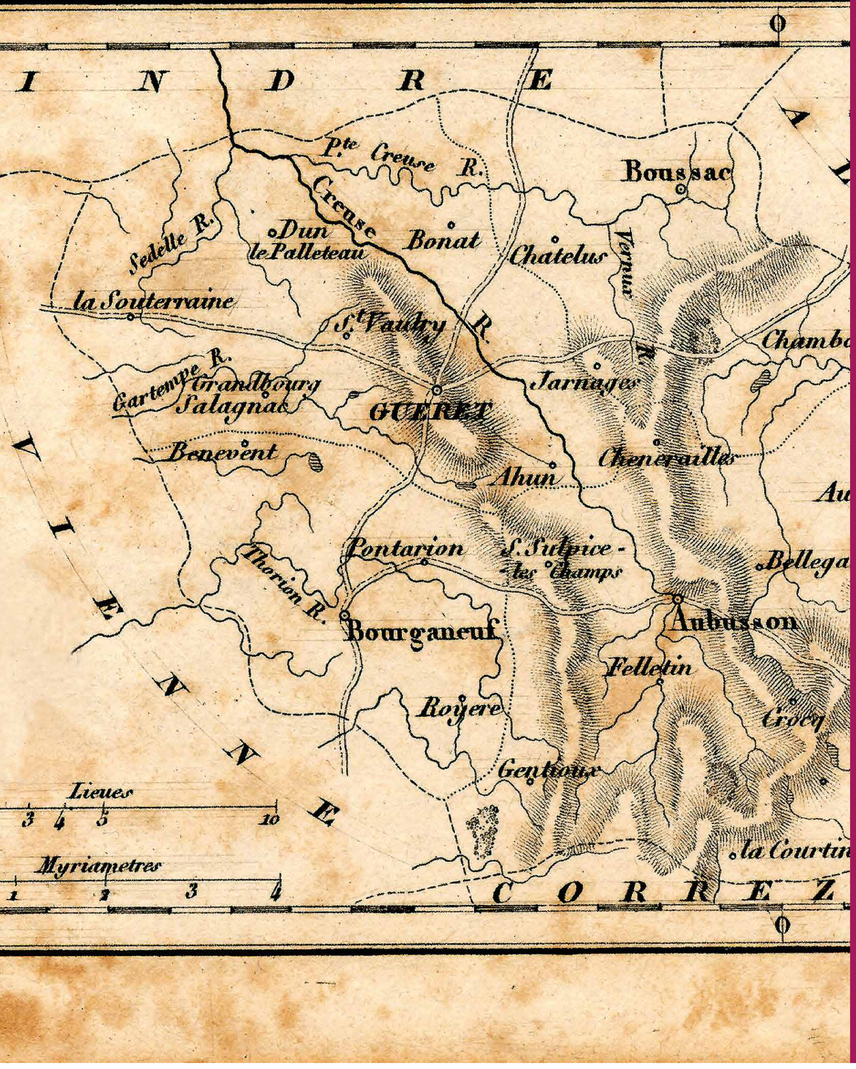

EXPO

I GUÉRET I
Du **16 NOVEMBRE**
au **31 DÉCEMBRE**
2020

LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE FÊTE SES 230 ANS

EXPOSITION OUVERTE DANS LA CHAPELLE
DE L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT :
DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 À 17H30

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE

I 05 44 30 26 50 I
ARCHIVES.CREUSE.FR

LES DÉPARTEMENTS FÊTENT LEURS 230 ANS

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

la CREUSE le Département

Service Communication CD23 - Crédit photo : Archives départementales de la Creuse

10.1

La Creuse fête ses 230 ans

Aux sources du département de la Creuse

Carte et blason de la Marche (s.d.). Arch. dép. Creuse 8J 59

Détaché des **provinces du Limousin et d'Auvergne** au X^e^ siècle, le **territoire du comté de la Marche** comprend à la veille de la Révolution la Haute-Marche avec Guéret pour capitale et la Basse-Marche autour de Bellac et du Dorat. L'aire géographique de ce nouveau département englobe ainsi **le territoire de la Haute-Marche**, auquel s'ajoutent **la Combraille, le Franc-Alleu**, de même que plusieurs paroisses enclavées des **anciennes provinces du Bourbonnais et d'Auvergne** à l'est, du **Berry** au nord, du **Poitou** et du **Limousin** dans la partie ouest.

Le département de la Creuse est constitué le 20 janvier 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789. À l'image d'autres départements, **le choix du nom de cette nouvelle entité de gestion repose sur l'hydrographie**. Il se porte en l'occurrence sur un **affluent de la Vienne** : **la Creuse**, rivière prenant sa source dans le puy de Crabanat à 800 m d'altitude à l'extrême sud du département. Elle s'écoule suivant un axe nord-ouest jusque sous les murs de la forteresse de Crozant, avant de gagner l'Indre et se jeter dans la Vienne en Indre-et-Loire.

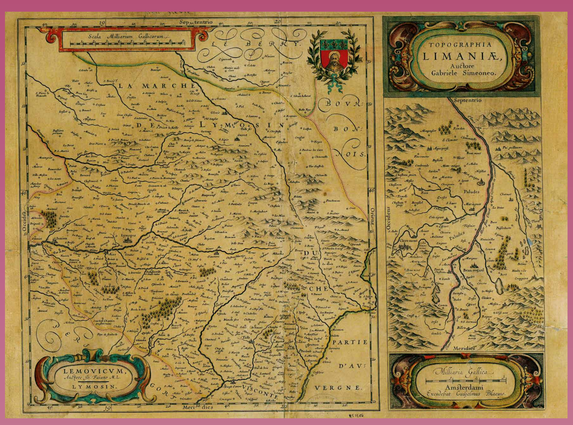

Carte de la Marche (XVII^e^ siècle). Arch. dép. Creuse 2Fi 864

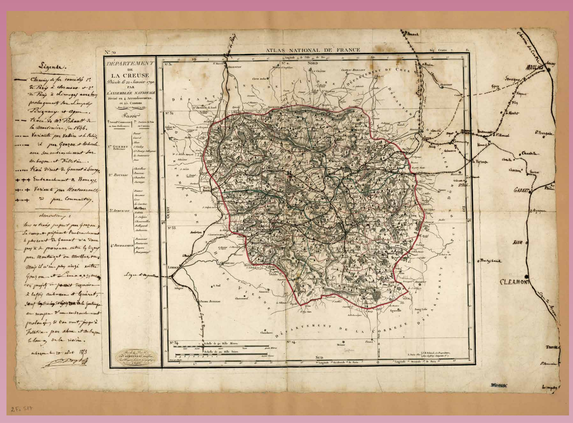

Carte de la Creuse (1853). Arch. dép. Creuse 2Fi 517

Le territoire est formé d'une **agglomération de plusieurs entités d'Ancien Régime**, certaines reprises intégralement, d'autres divisées pour se partager entre plusieurs départements. L'entreprise ne fut pas sans difficulté, **en raison de rivalités entre villes** d'importance relative telles que **Montluçon revendiquant la Combraille** et le **Franc-Alleu**, **Aubusson projetant de devenir chef-lieu du département** ou bien encore **Bourganeuf et La Souterraine demandant leur rattachement au département dont Limoges serait le chef-lieu.**

10.2

La Creuse fête ses 230 ans

Des districts aux cantons

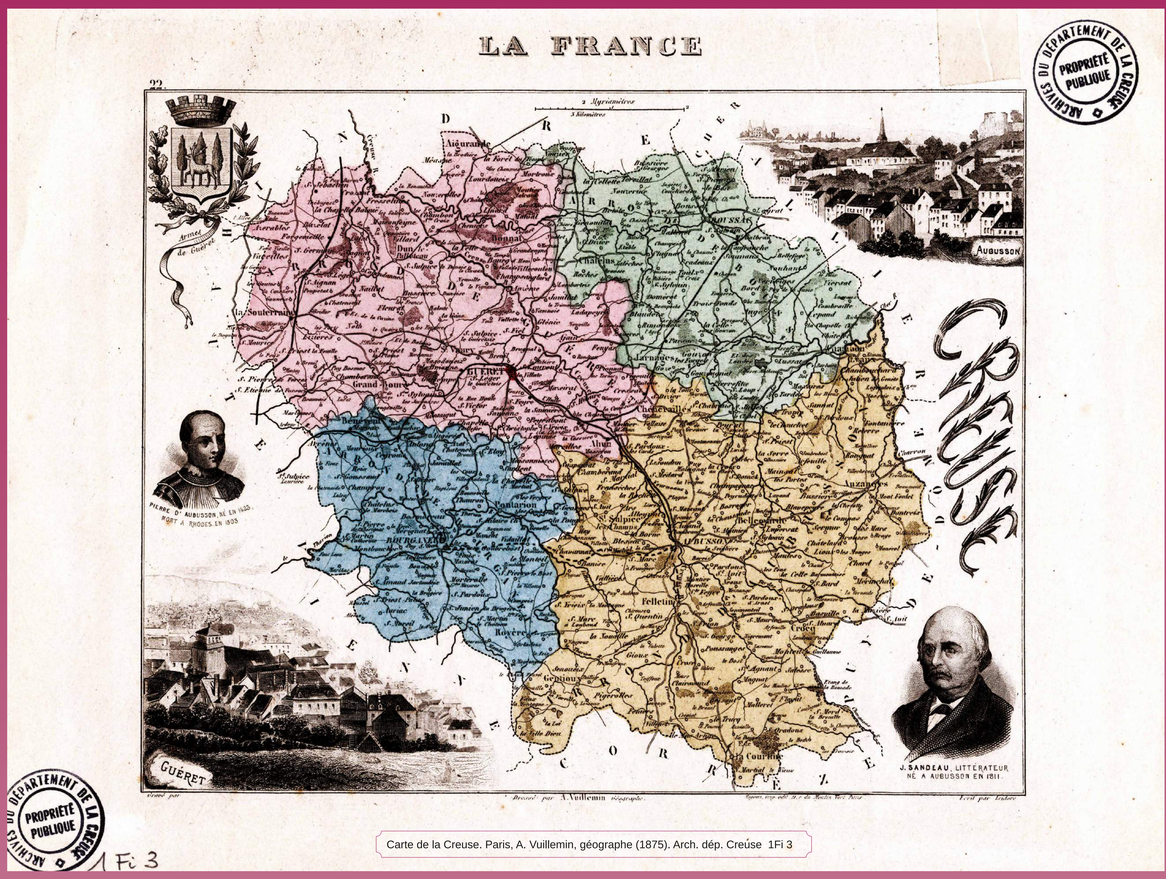

Carte de la Creuse. Paris, A. Vuillemin, géographe (1875). Arch. dép. Creúse 1Fi 3

Le département de la Creuse est découpé en **plusieurs subdivisions administratives**, lesquelles ont **évolué au gré des politiques nationales**.

Il est d'abord divisé en **sept districts** (Aubusson, Bourganeuf, Boussac, Evaux-les-Bains, Felletin, Guéret, La Souterraine), remplacés en 1795 par les **arrondissements**, au nombre de **quatre** (Aubusson, Bourganeuf, Boussac et Guéret) **jusqu'à la suppression de ceux de Bourganeuf et de Boussac en 1926.**

La Creuse compte **trente-cinq cantons**, supprimés en 1793, rétablis deux ans plus tard puis **réduits à 25 par la loi du 29 vendémiaire an X** (21 octobre 1801).

Cette unité électorale élémentaire qu'est le canton comprend un **nombre variable de municipalités**, qui sont plus de **trois cents en Creuse** en 1790.

De 1973 à 2015, la Creuse est découpée en 27 cantons. Avec la réforme du mode de scrutin pour les élections départementales, à compter de **mars 2015, les Conseillers départementaux sont élus au scrutin majoritaire binominal mixte**. **Le nombre de cantons creusois passe ainsi de 27 à 15.**

De nombreuses communes reprennent **le contour des paroisses d'Ancien Régime**, dont elles sont les **héritières historiques et culturelles**. Les **communes** de la Creuse étaient au nombre de **260 au 1er janvier 2015**, puis **256 au 1er janvier 2019.**

Du point de vue des structures administratives, l'impact de la Révolution est complet : **département, cantons et communes sont des institutions durables** qui ont traversé les changements de régimes jusqu'à nos jours.

10.3

La Creuse fête ses 230 ans

L'hôtel des Moneyroux

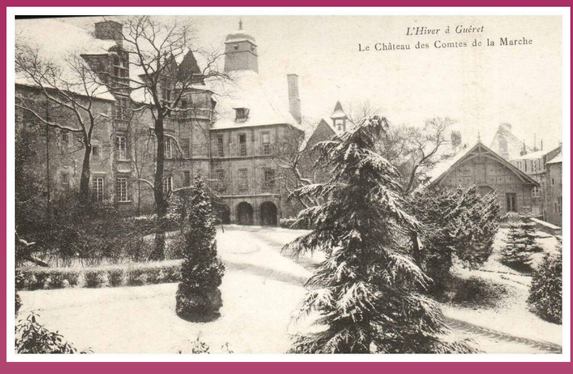

L'hiver à Guéret, le château des comtes de la Marche (début XX[e] siècle). Arch. dép. Creuse 5Fi 178

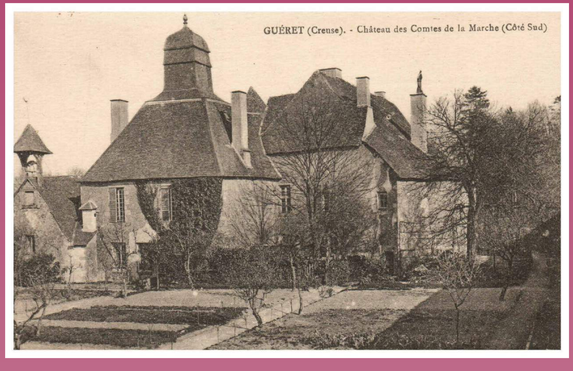

Le château des comtes de la Marche, côté sud (début XX[e] siècle). Arch. dép. Creuse 5Fi 43

Après avoir occupé le bâtiment de la préfecture, **le siège du Conseil départemental de la Creuse** est abrité depuis la fin du **XIX[e] siècle dans « l'hôtel des Moneyroux »**, hôtel particulier appelé injustement « Château des comtes de la Marche ».

Ces derniers n'en sont pas les commanditaires et n'ont jamais résidé dans les lieux ; par ailleurs, le bâtiment primitif n'est pourvu d'**aucun élément défensif caractéristique des châteaux médiévaux.**

La construction de ce bâtiment est réalisée en plusieurs phases : elle débute en **1447** avec l'élévation d'**une première aile typiquement médiévale**, sous l'instigation d'**Antoine Allard**, trésorier des comtes de la Marche. Présentant une façade austère, un nombre réduit de fenêtres et un **escalier à vis**, cette partie abrite aujourd'hui l'accueil de l'hôtel du Département.

À la fin du **XV[e] siècle**, une **seconde aile de style Renaissance** est élevée perpendiculairement à la première, avec une **tourelle d'escalier** assurant la circulation entre les deux ailes. À la même époque, **Pierre Allard**, fils du précédent, fait construire une **chapelle privative**.

Entre **1510** et **1522**, **deux travées sont rajoutées sur la façade de la première aile**, sur l'initiative de **Pierre Billon**, successeur d'Antoine Allard. L'édification de ce bâtiment est **un très bel exemple de la transition entre le « gothique flamboyant »** (XV[e] siècle) et **la « Renaissance »** (XVI[e] siècle).

Le bâtiment est adapté à la vie monastique lorsqu'il est acheté en **1636 par les religieuses de la Visitation**. Les sœurs le vendent en **1642 à la famille Tournyol**, qui en est le propriétaire jusqu'en **1892**, année de **son acquisition par le Département de la Creuse**. D'abord à usage privé, **la chapelle est affectée à la confrérie des Pénitents noirs, qui l'occupent de 1809 à 1861**.

Les façades, toitures, escaliers, salles, cheminées en pierre ainsi que la chapelle sont inscrits au titre des Monuments Historiques en 1926, l'ensemble du bâtiment est classé quinze ans plus tard.

Dans **la seconde moitié du XX[e] siècle**, le bâtiment se voit doté d'**une double extension** : **la salle des réunions plénières est bâtie dans les années 1950**.

Avec la décentralisation de **1982**, le Département doit assurer de nouvelles missions et **fait construire** en conséquence **une extension afin d'accueillir de nouveaux bureaux**.

Hôtel du département, salle des séances plénières.
Photographie du Service communication du Conseil départemental de la Creuse.

La Creuse fête ses 230 ans

Les présidents du Conseil général (An VIII-2020)

Dès sa création en 1790, le département est administré par un **Conseil général** dont les membres sont désignés par le pouvoir central. En 1848 la **IIe République** instaure **l'élection des Conseillers généraux au suffrage universel** ; un conseiller doit être élu dans chaque canton. Le Conseil général reçoit **une compétence générale pour s'occuper des affaires d'intérêt départemental** en 1871, puis le département devient **une collectivité territoriale** de plein exercice avec les lois de décentralisation de 1982 et 1983. Depuis la fin du XVIIIe siècle, près d'une **quarantaine d'élus** se sont succédé au siège de **président du Conseil général**, puis **départemental de la Creuse.**

- An VIII — Jean-François De DURAT
- An X — François COULODON-VILLARS
- An XI — Jean-François de DURAT
- An XII-An XIII — François COULODON
- 1806-1811 — Jean-Baptiste Philippe FAYOLLE
- 1812 — Pierre Charles Auguste DE BREMONT
- 1813-1824 — Louis BARET DES CHEISES
- 1825-1826 — Antoine Charles Etienne Paul LA ROCHE-AYMON
- 1827 — Louis BARET DES CHEISES
- 1828 — Antoine Charles Etienne Paul LA ROCHE-AYMON
- 1829 — Louis BARET DES CHEISES
- 1831 — Antoine Charles Etienne Paul LA ROCHE-AYMON
- 1832 — Léonard André TIXIER DE LA CHAPELLE
- 1833-1845 — André LEYRAUD
- 1846 — Jean Gabriel Théophile DE SAINTCTHORENT
- 1847 — Joseph Alfred CORNUDET
- 1848 — André LEYRAUD
- 1849-1852 — Louis LAROCHE et André LEYRAUD
- 1852-1856 — Charles SALLANDROUZE DE LAMORNAY
- 1867-1869 — Charles Godefroy Francisque RUDEL DU MIRAL
- 1870 — Etienne Isidore MOSNIER
- 1871-1874 — Pierre DUCHER
- 1874-1885 — Joseph Edmond FAYOLLE
- 1886-1889 — Eugène PARRY
- 1889-1898 — Aristide MARTIN
- 1899-1906 — Ferdinand VILLARD
- 1907-1923 — Alphonse DEFUMADE
- 1924-1926 — François Georges DUBUJADOUX
- 1926-1928 — Léon CHAGNAUD
- 1928-1940 — Charles FILLOUX
- 1945-1973 — Paul PAULY

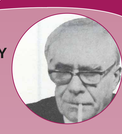

- 1973-1983 — André CHANDERNAGOR

- 1983-1992 — Michel MOREIGNE

- 1992-1994 — Thierry CHANDERNAGOR

- 1994-1998 — Bernard DE FROMENT

- 1998-2001 — Gérard GAUDIN

- 2001-2015 — Jean-Jacques LOZACH

- 2015- — Valérie SIMONET

La Creuse fête ses 230 ans

Missions actuelles

De nos jours, le **Conseil départemental de la Creuse** est pourvu de **nombreuses compétences, obligatoires ou facultatives** et assure des **missions de service public** dans plusieurs domaines : la première de ces missions concerne les **solidarités** et recouvre l'ensemble du **domaine social** (enfance, famille, jeunesse, personnes âgées, handicap…). Les **autres missions et compétences obligatoires** portent sur **l'entretien et l'aménagement du réseau routier départemental**, **l'entretien et la gestion des collèges**.

Le **Département intervient également en faveur du développement du numérique**, du **tourisme**, du **sport**, de **l'environnement** et plus généralement des territoires. Il est aussi présent dans le **domaine culturel**.

Chiffres clés

AGENTS

> **1100** agents

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

> **30** conseillers départementaux

TERRITOIRE

> **5 565 km²**
> **320 000 ha** de surface agricole utile
(soit 65% de la superficie du département)
> **11 192 km** de routes
dont ➜ **4 400 km** de routes départementales
soit **37 m/habitant** (ratio le plus élevé de France)

POPULATION

> **119 502** habitants (Source INSEE 2019),
soit **2%** de la population de la région Nouvelle-Aquitaine
> **22 habitants/km²**
> **53 % de plus de 60 ans** (estimation INSEE janv. 2018)
> **87 000 logements** dont 12 300 vacants
et **17 800 résidences secondaires**

ÉCONOMIE / EMPLOI

> **4 697 entreprises** (CCI Creuse - 2017)
> **250 créations d'entreprises** (CCI Creuse - 2017)
> **5 090 associations**

ÉDUCATION

> **184 établissements scolaires** dont ➜ **18 collèges**
> **4 300 collégiens**

TOURISME

> **1 200 emplois** liés au tourisme
> **426 km de véloroutes** aménagés
> **5 500 km d'itinéraires de randonnée balisés**

ENVIRONNEMENT

> **5 500 km de cours d'eau**
> **1 Réserve Naturelle Nationale**
> **1 Parc Naturel Régional**